

Mairie de VERCHAIX

1 place de la Mairie
74440 VERCHAIX
Tél: 04.50.90.11.24



Compte-rendu n°2022-03 Conseil Municipal du 17 mars 2022 à 20h

L'an **deux mil vingt-deux**, le **17** du mois de **mars**, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 10 mars 2022

Nombre de membres en exercice: 15

Nombre de membres présents: 14

Présents: VAUDEY Joël, Maire, MORIO Daniel, JOUAULT Sylvie, ZOBEL Jean-Paul, MULATIER Stéphane, adjoints, RIONDEL Sabine, PISTIAUX Patricia, MULATIER Antoine, GRENÊCHE Mickaël, BEERENS Laura, BOURHIS Marine, CLARET Amandine, ROUILLER-MARTIN Pascal, MADROUX Maria.

Absents excusés: LAUDIGEOIS Christelle.

Ordre du Jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 février 2022
2. Approbation du compte de gestion 2021
3. Vote du compte administratif 2021
4. Affectation des résultats 2021
5. Vote des taux d'imposition 2022
6. Adoption du budget primitif 2022
7. Restauration du monument aux morts: demande de subvention auprès du Département
8. Convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS pour l'enfouissement de la ligne électrique de la Résidence des Lhottis
9. Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance : Madame Laura BEERENS

Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire :

- décision n°2022_01 du 24 février 2022: Mission d'accompagnement dans la réflexion sur l'évolution du mode de gestion du camping municipal par l'agence AGATE pour un montant de 5 100 € TTC

Monsieur le Maire a une pensée particulière pour le peuple ukrainien et précise que les personnes souhaitant proposer des solutions d'accueil (de préférence des logements autonomes) doivent se rapprocher de la mairie afin que leur offre soit prise en compte dans le recensement opéré par l'État.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 17 février 2022

délibération n°D2022_0301

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2022.

Accord à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 93 de la loi du 2019-1461 du 27 décembre 2019, un état des indemnités versées aux élus doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget (article L. 2123-24-1-1 du CGCT)

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS

Nom et prénoms	Indemnités brutes perçues au titre du mandat de conseiller municipal				Indemnités perçues au titre du représentant de la commune dans un syndicat mixte	Indemnités perçues au titre du représentant de la commune au sein d'une SEM ou d'une SPL
	Indemnités de fonction brutes perçues		Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour....)	Avantages en nature (véhicule, logement...)		
	Mensuelle	Annuelle				
VAUDEY Joël	1 487,69	17 852,28	551	0		
MORIO Daniel	334,48	4 013,76	259	0		
JOUAULT Sylvie	334,48	4 013,76	0	0		
ZOBEL Jean-Paul	334,48	4 013,76	416,48	0		
MULATIER Stéphane	334,48	4 013,76	0	0		
RIONDEL Sabine	202,24	2 426,88	0	0		
PISTIAUX Patricia	202,24	2 426,88	0	0		

2) Approbation du compte de gestion 2021

délibération n°D2022_0302

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2021 du comptable public qui est conforme au compte administratif.

074029
TRES. TANINGES-SAMOENS



II-1
Exercice 2021

40300 - VERCHAIX

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 663 095,34	3 006 064,86	4 669 160,20
Titres de recettes émis (b)	906 599,45	1 687 493,09	2 594 092,54
Réductions de titres (c)		1 075,20	1 075,20
Recettes nettes (d = b - c)	906 599,45	1 686 417,89	2 593 017,34
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 663 095,34	3 006 064,86	4 669 160,20
Mandats émis (f)	529 087,62	1 610 997,44	2 140 085,06
Annulations de mandats (g)		249,00	249,00
Dépenses nettes (h = f - g)	529 087,62	1 610 748,44	2 139 836,06
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	377 511,83	75 669,45	453 181,28
(h - d) Déficit			

40300 - VERCHAIX

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-54 119,71		377 511,83		323 392,12
Fonctionnement	1 658 666,74		75 669,45		1 734 336,19
TOTAL I	1 604 547,03		453 181,28		2 057 728,31
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 604 547,03		453 181,28		2 057 728,31

Monsieur le Maire souligne un résultat de fonctionnement inférieur aux années précédentes qui s'explique par l'absence de versement de la taxe de 3% sur le chiffre d'affaires des remontées mécaniques durant l'hiver 2020/2021 (fermeture des remontées mécaniques).

Accord à l'unanimité

3) Vote du compte administratif 2021

délibération n°D2022_0303

Monsieur le Maire donne lecture des montants du compte administratif 2021 qui se résument ainsi:

COMMUNE VERCHAIX - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 610 748,44	G	1 686 417,89
	Section d'investissement	B	529 087,62	H	906 599,45
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 658 666,74 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	54 119,71 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	2 193 955,77	= G+H+I+J	4 251 684,08
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	273 226,16	L	175 360,24
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	273 226,16	= K+L	175 360,24

Détail des restes à réaliser: voir le compte-rendu n°2022-02 du 17 février 2022

En application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Monsieur Daniel MORIO prend la présidence de la séance pour le vote du compte administratif.

Vote du compte administratif 2021 à l'unanimité

4) Affectation des résultats 2021

délibération n°D2022_0304

Compte-tenu des résultats du compte administratif 2021 qui s'établissent ainsi:

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2021	1 686 417,89 €	906 599,45 €
Dépenses 2021	1 610 748,44 €	529 087,62 €
Résultat de l'exercice	+ 75 669,45 €	+ 377 511,83 €
Résultat antérieur reporté	+ 1 658 666,74 €	- 54 119,71 €
Résultat global cumulé	+ 1 734 336,19 €	+ 323 392,12 €
Solde des restes à réaliser		- 97 865,92 €
Excédent de financement	1 734 336,19 €	225 526,20 €

Monsieur le Maire propose:

- report en recettes de la section de fonctionnement au 002: 1 734 336,19 €
- report en recettes de la section d'investissement au 001: 323 392,12 €.

Accord à l'unanimité

5) Vote des taux d'imposition 2022

délibération n°D2022_0305

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2021:

Taxe Foncière sur les propriétés bâties = 23,98 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties = 99,08 %.

Il rappelle également que les collectivités ne votent pas de taux en matière de taxe d'habitation, le taux étant figé à celui de 2019.

Il propose, pour l'année 2022, de ne pas augmenter ces taux d'imposition.

Accord à l'unanimité

6) Adoption du budget primitif 2022

délibération n°D2022_0306

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 qui s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes:

Section de fonctionnement = 3 031 298,19 €

Section d'investissement = 1 818 754,42 €

Il détaille ensuite certains articles:

Dépenses de fonctionnement:

c/60612, 60621 et 60622 – énergies, carburants = prise en compte de l'augmentation du coût de l'énergie

c/611 – contrats de prestations de services = 145 000 €: en hausse par rapport à 2021 car concerne les contrats passés avec différents prestataires et essentiellement les frais des secours réalisés sur les pistes du domaine skiable de Morzine situé sur la commune de Verchaix.

c/6135 – locations mobilières = 32 000 €: comprend la location du tracteur pour le déneigement (4 mois) + location des illuminations de Noël

c/615231 – entretien de la voirie = 200 000 €: prise en compte de l'augmentation des fournitures.

c/615232 – entretien des réseaux = 30 000: mise en séparatif des eaux de lavage aux services techniques

c/63512 – taxes foncières = 13 500 €: montant des taxes foncières payées par la commune pour les bâtiments et terrains dont elle est propriétaire

chapitre 012 – charges de personnel = 427 980 € incluant le paiement de la mise à disposition de Delphine SEPPE (France Services) par Faucigny Mont-Blanc Développement pour les années 2020 et 2021 (48 000 €)

c/65548 – contributions aux organismes de regroupement = 277 000 €: participations versées au SI de la Vallée du Haut-Giffre, à la CCMG (navettes estivales, urbanisme) avec notamment la participation versée au SIMG pour les travaux à réaliser sur le réseau d'eaux pluviales du Chef Lieu et de la Verne

Recettes de fonctionnement:

c/7366: reversement de 3% du chiffre d'affaires des remontées mécaniques = 100 000 €

c/744 - FCTVA = 22 668 €: compensation de la TVA à hauteur de 16,404 % sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie de 2020

c/7482 – compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation = 50 000 €: répartition des droits de mutation perçus à l'occasion d'une transaction immobilière aux communes de moins de 5000 habitants qui ne sont pas classées stations de tourisme selon la population de la commune, le montant des dépenses d'équipement brut, l'effort fiscal et la longueur de la voirie de la commune.

Dépenses d'investissement:

chapitre 21 – immobilisations corporelles = 1 393 659,20 €

Voir le compte-rendu n°2022-02 du 17 février 2022 détaillant les principales prévisions budgétaires pour l'année 2022

Recettes d'investissement:

c/10222 – FCTVA = 59 484 €: compensation forfaitaire de la TVA à hauteur de 16,404 % du montant des investissements réalisés en 2020

Dette:

Montant du capital des emprunts au 1^{er} janvier 2022 = 1 508 358,51 €

Annuité 2022: Capital = 150 369,06 €

Intérêts = 24 637,98 €

Adoption du budget primitif à l'unanimité

7) Restauration du monument aux morts: demande de subvention auprès du Département

délibération n°D2022_0307

Madame Sabine RIONDEL précise que le Département de la Haute-Savoie prévoit de débloquent un fonds d'aide aux communes pour la rénovation des monuments aux morts et propose de déposer un dossier pour la restauration du monument aux morts de Verchaix.

Le montant des travaux s'élève à 4 952,83 € HT et comprend le nettoyage du monument, la réfection des joints, le sablage et la peinture des obus et des chaînes.

Accord à l'unanimité

8) Convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS pour l'enfouissement de la ligne électrique de la Résidence des Lhottis

délibération n°D2022_0308

Monsieur Stéphane MULATIER présente la proposition de convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS pour la pose de la ligne électrique de la Résidence des Lhottis sur la parcelle communale cadastrée section B n° 2440 au lieu-dit "Communal des Hottes Est".

Accord à l'unanimité

9) Questions diverses

Joël VAUDEY

- constitution des bureaux de vote des élections présidentielles et législatives qui se dérouleront les 10 et 24 avril 2022 et les 12 et 19 juin 2022

Fin de la réunion à 21h40.